



Bastia

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 4 juin 2021

Objet : Approbation d'une campagne de stérilisation de chats errants pour l'année 2021

Date de la convocation : vendredi 28 mai 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 28 mai 2021

L'an deux mille vingt et un, le 4 juin à 16h, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	29
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents : Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DALCOLETTA François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame PELLEGRINI Leslie ; Madame BELGODERE Danièle ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur ZUCCARELLI Jean.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Monsieur MILANI Jean-Louis Monsieur MASSONI Jean-Joseph ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ;
Monsieur DASSIBAT Franck à Monsieur DEL MORO Alain ;
Madame GUIDICELLI Lauda à Monsieur GRAZIANI Antoine ;
Madame LUCIANI Emmanuelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur ROMITI Gérard à Madame TIMSIT Christelle ;
Monsieur LINALE Serge à Madame LACAVE Mattea ;
Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau



Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 juin ;

Considérant que dans le cadre de la recherche d'une meilleure intégration de l'animal dans nos villes, il est préconisé la stérilisation de la population féline libre, seule méthode efficace et moralement acceptable, qui permette le contrôle des chats errants car leur prolifération est catastrophique pour les animaux eux-mêmes et le bien être des habitants ;

Considérant les trois campagnes de stérilisation des chats errants réalisées sur le territoire communal ;

Considérant que le succès de ces actions nous amène à reconduire en 2021 cette campagne en fédérant de nouveaux acteurs : l'association « Animaux en détresse » et la clinique vétérinaire Cas'Animalia ;

Considérant que nos partenaires, les associations « SOS 4 Pattes 2B », « Chats et chiens sans toi(t) » « Per elli » et « Animaux en détresse » œuvrent sur le territoire bastiais en trappant les chats errants afin de les faire identifier et stériliser pour endiguer la surpopulation féline ;

Considérant que les cliniques vétérinaires Cyrnevet et Cas'Animalia procèdent à l'identification et à la stérilisation des chats qui sont amenés dans le cadre de la campagne ;

Considérant les modalités financières selon lesquelles notre collectivité et la fondation 30 millions d'amis participent, chacune, à hauteur de 50 % au coût des stérilisations et des tatouages, réalisés pendant la campagne de stérilisation ;

Considérant les modalités suivantes :

- La Ville transmet à la fondation la somme de 5 950 euros.
- La fondation abonde cette enveloppe à hauteur de 5 950 euros.
- Le budget sera de 11 900 euros.
- La ville prévoit également 1 050 euros pour les frais annexes.

Considérant que l'intégralité des frais d'identifications et de stérilisations sera réglée par la fondation 30 millions d'amis aux cliniques vétérinaires ;

Considérant le montant du budget de notre collectivité de 7 000 euros consacré à la campagne de stérilisation des chats errants.

Après avoir entendu le rapport de Madame Mathilde MATTEI,

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal,

A l'unanimité.

Article 1 :

- **Approuve** la reconduction de la campagne de stérilisation des chats errants pour l'année 2021 à hauteur de 7 000 €.

Article 2 :

- **Approuve** la convention entre la collectivité, les associations de protection animale, et les cliniques vétérinaires contractualisant les modalités organisationnelles de la campagne telle que figurant en annexe 1.

Article 3 :



Approuve la convention avec la Fondation 30 millions d'amis telle que figurant en annexe 2.

Article 5 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à cette campagne.

Article 6 :

- **Précise** que les crédits mobilisés sont inscrits au budget 2021 chapitre 011 article 611 fonction 12.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli